



Communiqué

Arts de la scène – saison 2021-2022

Soutien à la création scénique indépendante

La Ville de Lausanne consacre plus d'un million à la création scénique indépendante pour la saison 2021-2022. Trois nouvelles conventions de subventionnement sont octroyées à la chorégraphe Maud Blandel, au metteur en scène Aurélien Patouillard et à la compagnie Lausanne-Impro, sur proposition de la Commission des arts de la scène. 27 projets de créations théâtrales et chorégraphiques sont également soutenus. Par ailleurs, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud attribuent leur 12^e bourse de compagnonnage théâtral au comédien et metteur en scène Jonas Lambelet.

Les subventions consacrées par la Ville de Lausanne à la création scénique indépendante pour la saison 2021-2022 s'élèvent à un montant CHF 1'250'000.-, soit une augmentation de CHF 80'000.-. Ceci conformément au souhait de la Municipalité de favoriser une meilleure sécurité sociale pour les artistes et améliorer la hauteur des soutiens dans un domaine que la crise liée au COVID-19 a contribué à précariser. 68 projets de création ont été déposés et traités par la Commission des arts de la scène, commission indépendante qui a pour mission notamment d'étudier chaque saison les demandes de soutien, puis d'en arrêter une sélection proposée à la Municipalité. La Commission est particulièrement attentive à trouver un équilibre entre compagnies confirmées et relève artistique ainsi qu'aux différentes esthétiques proposées.

Soucieuse de renforcer sa politique de soutien pluriannuel dans le domaine des arts de la scène, la Ville de Lausanne a décidé d'octroyer trois nouvelles conventions de subventionnement à la chorégraphe Maud Blandel (Cie ILKA), au metteur en scène Aurélien Patouillard (Cie Zoothéâtre) ainsi qu'à la compagnie d'improvisation théâtrale Lausanne-Impro. Aussi, les conventions avec la chorégraphe Nicole Seiler et avec le metteur en scène François Gremaud (2b company) ont été reconduites. Ces conventions garantissent à ces artistes un soutien sur trois saisons artistiques, de 2021 à 2024, leur offrant davantage de temps pour de la recherche et pour le développement de leurs créations.

Les subventions attribuées aux 27 projets ponctuels de créations théâtrales et chorégraphiques varient entre CHF 10'000.- et CHF 40'000.-. Ces soutiens favorisent des conditions de création et de travail devant permettre aux compagnies de concrétiser leur projet artistique.

Enfin, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud attribuent conjointement la 12^e bourse de compagnonnage théâtral. Cette bourse est destinée aux metteur·euses en scène émergent·es ou débutant leur parcours professionnel et vise à développer leurs compétences en contribuant financièrement à un compagnonnage d'une durée de deux ans aux côtés d'un·e metteur·euse en scène confirmé·e. Cette année la bourse a été octroyée pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 au comédien et metteur en scène Jonas Lambelet.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01**
- **Michael Kinzer, chef du Service de la culture, 021 315 25 25 / 079 474 00 62**

Lausanne, le 31 mars 2020